

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1427

21 décembre 2005

SOMMAIRE

A.P.S., Alpha Personnel System S.A., Dudelange ..	68496	Invesco GT, Sicav, Luxembourg	68473
ABP S.A., Wiltz	68452	Island Immo S.A., Troisvierges	68451
Alliance Consulting Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	68453	Jardi Service S.A., Wiltz	68452
ANU, Internationale Unternehmen Aktiengesellschaft S.A., Merkholtz	68451	JN S.A., Luxembourg	68471
BA International S.A., Luxembourg	68476	Levaru, S.à r.l., Luxembourg	68467
BBVA Investment Advisory Company S.A., Luxembourg	68472	Longtime Company S.A.H., Luxembourg	68471
Braudarson Holding S.A., Luxembourg	68467	Luxdynamic S.A., Luxembourg	68474
Braudarson Holding S.A., Luxembourg	68467	Luxemburg Eventsolutions, A.s.b.l., Altrier	68473
Brifex S.A., Wiltz	68452	Luxpatates, S.à r.l., Mullendorf	68456
Bureau for Foreign Economic Development S.A., Bérelange	68453	Margna Holding S.A.H., Luxembourg	68457
CCL S.A., Lamadelaine	68450	MB Properties S.A.	68455
Computer Management and Information Technology Services Commits S.A., Wiltz	68453	Mirko Capital Finance S.A.H., Luxembourg	68468
Development Packaging S.A., Luxembourg	68456	Nakaispa Holding S.A.	68471
Drummond Moore Investments, S.à r.l., Luxembourg	68485	Nell AF, S.à r.l., Luxembourg	68453
Drummond Moore Investments, S.à r.l., Luxembourg	68489	Nell AF, S.à r.l., Luxembourg	68455
Duvinage Assurances, S.à r.l., Mamer	68450	Opti-Maler, S.à r.l., Greiveldange	68456
Eschtari S.A., Luxembourg	68453	Pianon Constructions S.A., Bettange-sur-Mess ...	68468
Euro-Toiture, S.à r.l., Walferdange	68457	(Le) Premier VI, S.à r.l., Luxembourg	68460
Europa Trading Groupe S.A., Dudelange	68475	R.H. Bâtiments S.A., Beaufort	68456
Européenne Groupes Hôtels Holding Luxembourg (EG2H Luxembourg) S.A., Luxembourg	68476	R.P.M. Group S.A., Luxembourg	68475
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	68457	Rimelux S.A., Wiltz	68452
Fashion One Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ..	68460	RV Lux S.A., Bertrange	68450
Fiac-Fisca S.A., Schiffange	68472	Samson Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	68477
Fiparmo S.A., Luxembourg	68460	Samson Global Holdings, S.à r.l., Luxembourg ...	68485
GSC European Mezzanine Luxembourg VI, S.à r.l., Luxembourg	68489	Scarpex S.A., Derenbach	68451
Heritam Sicav, Luxembourg	68456	Sefmep Luxembourg S.A., Hobscheid	68451
Information Network Transformation S.A., Wiltz.	68455	Seira S.A., Luxembourg	68468
		Seira S.A., Luxembourg	68468
		Sniktaw S.A., Echternach	68451
		Sniktaw S.A., Echternach	68451
		Sport Innovation S.A., Wiltz	68452
		Stegasma S.A., Wiltz	68452
		Tiers-Monde Nord Boutique S.A., Ettelbruck ...	68450
		Tiers-Monde Nord Boutique S.A., Ettelbruck ...	68450
		Tiers-Monde Nord Boutique S.A., Ettelbruck ...	68450
		WP Roaming, S.à r.l., Luxembourg	68472

DUVINAGE ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8253 Mamer, 11, rue des Merisiers.
R. C. Luxembourg B 101.543.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2005, réf. DSO-BG00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 27 juillet 2005.

Signature.

(902568.3/1067/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

RV LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 75.089.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902590.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

CCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 15, rue du Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 88.910.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902591.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

TIERS-MONDE NORD BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 4, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 93.552.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2005, réf. DSO-BG00139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 août 2005.

Signatures.

(902638.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

TIERS-MONDE NORD BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 4, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 93.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2005, réf. DSO-BG00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 août 2005.

Signatures.

(902639.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

TIERS-MONDE NORD BOUTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9020 Ettelbruck, 4, rue du Canal.
R. C. Luxembourg B 93.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 22 juillet 2005, réf. DSO-BG00141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 août 2005.

Signatures.

(902640.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

SCARPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91C.
R. C. Luxembourg B 93.378.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00311, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902592.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

SEFMEP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 8, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 42.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 28 juin 2005, réf. DSO-BF00310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(902593.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 août 2005.

ISLAND IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9909 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.
R. C. Luxembourg B 102.173.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 11 août 2005, réf. DSO-BH00086, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 août 2005.

Signature.

(902637.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

ANU, INTERNATIONALE UNTERNEHMEN AKTIENGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9670 Merkholtz, Maison 25A.
R. C. Luxembourg B 107.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 8 août 2005, réf. DSO-BH00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merkholtz, le 11 août 2005.

Signature.

(902641.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 août 2005.

SNIKTAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 30, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 106.514.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 août 2005.

Signature.

(902829.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

SNIKTAW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 30, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 106.514.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05610, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 août 2005.

Signature.

(902828.3/3220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

RIMELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 96.000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902663.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

BRIFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 91.619.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902664.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

ABP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 108.381.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902665.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 100.535.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902666.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

JARDI SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 42.955.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902667.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

SPORT INNOVATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 101.616.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902668.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

ESCHTARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 25, rue de Blochausen.
R. C. Luxembourg B 58.273.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902670.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

BUREAU FOR FOREIGN ECONOMIC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bérelange, 12, avenue A. Weis.
R. C. Luxembourg B 86.815.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902671.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

ALLIANCE CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4302 Esch-sur-Alzette, 44, rue E. Reichling.
R. C. Luxembourg B 86.362.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00046, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902672.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

**COMPUTER MANAGEMENT AND INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES COMMITS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 109.313.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00048, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902673.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

NELL AF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 107.545.

In the year two thousand and five, on the first of August.

Before us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

The Company NELL ACQUISITION, S.à r.l., R.C. B Number 106.994, with registered office at L-1420 Luxembourg 15-17, avenue Gaston Diderich,

here represented by Mr. Bertrand Duc, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on August 1, 2005,

said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of NELL AF, S.à r.l., R. C. B Number 107.545, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 20, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Mersch, dated July 26, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The company's capital is set at fifty million twenty-four (EUR 50,000,024.-) Euro represented by four hundred three thousand two hundred and twenty-six (403.226) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-four (EUR 124.-) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Amendment of article 9 of the Articles of Incorporation.
- 2) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolution:

Resolution

The six first paragraphs of of article 9 of the Articles of Incorporation are replaced by the following:

«The Company is managed by no fewer than one (1) and no more than five (5) managers, whether chosen from the associates or not, appointed by a resolution of the sole associate or the general meeting of the associates representing more than half of the corporate capital. If two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers have been appointed, they will constitute a board of managers which will manage the affairs of the Company.

At any time the sole associate, or, as the case may be, the general meeting of associates, may, at the same majority, decide to dismiss one or all the managers for any reason whatsoever left to the final determination of the associates.

All powers not expressly reserved by the Law or the present articles to the general meeting of associates fall within the competence of the sole manager, or, if the Company is managed by two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, the board of managers.

The sole manager or board of managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations relating to its objects.

The Company shall be validly bound towards third persons by the individual signature of the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, by the joint signature of the absolute majority of managers. Each manager is empowered to represent the company in court either as plaintiff or as defendant.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either associates or not, by the sole manager, or, if there are two (2) or three (3) or four (4) or five (5) managers, by the joint signature of the absolute majority of managers acting jointly.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the présent original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le premier août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société NELL ACQUISITION, S.à r.l., R.C. B Numéro 106.994, avec siège social au L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par Monsieur Bertrand Duc, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1^{er} août 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de NELL AF, S.à r.l., R.C. B numéro 107.545, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 avril 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- Le capital social de cette société est fixé à cinquante millions vingt-quatre mille (EUR 50.000.024,-) euros représenté par quatre cent trois mille deux cent vingt-six (403.226) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (EUR 124,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'article 9 des statuts.
- 2) Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

Résolution

Les six premiers alinéas de l'article 9 des statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

«La société est administrée par au moins un (1) et au plus cinq (5) gérants, choisis ou non parmi les associés, nommés par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social. En cas de nomination de deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, ils formeront un conseil de gérance qui gèrera les affaires de la société.

A tout moment, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, peut, à la même majorité, décider la révocation d'un ou de tous les gérants pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique, ou, si la société est gérée par deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle du gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, par la signature conjointe d'une majorité absolue de gérants. Chaque gérant a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, associés ou non, par le gérant unique, ou, s'il y a deux (2) ou trois (3) ou quatre (4) ou cinq (5) gérants, conjointement par une majorité absolue de gérants.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Duc, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, vol. 149S, fol. 50, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005

A. Schwachtgen.

(078306.3/230/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

NELL AF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 107.545.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1295 du 1^{er} août, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(078307.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

INFORMATION NETWORK TRANSFORMATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 107.506.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 3 juin 2005, réf. DSO-BF00049, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 août 2005.

Signature.

(902674.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

MB PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.490.

Nous, BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A., 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg, déclarons par la présente avoir dénoncé avec effet immédiat au titre de domiciliataire à la société dénommée MB PROPERTIES S.A., constituée en date du 9 juin 1997, par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de et à Luxembourg, tout droit d'établir son siège social et/ou son domicile et/ou son adresse postale au 8, rue Dicks, L-1417, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2005.

BOURKEL PAVON & PARTNERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072472.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

R.H. BATIMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6313 Beaufort, 2, rue du Château.

R. C. Luxembourg B 100.811.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10671, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beaufort, le 28 juillet 2005.

Signature.

(902675.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 août 2005.

LUXPATATES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7312 Mullendorf, Im Rothfeldchen.

R. C. Luxembourg B 45.269.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le gérant

(902841.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 31 août 2005.

HERITAM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 56.140.

Suite au Conseil d'Administration du 1^{er} février 2005, il est prié de procéder à la modification suivante au Registre de la Société HERITAM SICAV, R.C. Luxembourg N° B 56.140.

Ancienne Délégation Journalière:

Directeur Général: Jerry Hilger

Directeur Général Adjoint: Vincent Petit-Jean

Nouvelle Délégation Journalière au 1^{er} février 2005:

Directeur Général: Jerry Hilger

Directeur Général Adjoint: Luis Schroeder

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2005.

Pour CASTELL CONCEPT

Signatures

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070434.3/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

OPTI-MALER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 8, Strachen.

R. C. Luxembourg B 54.340.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Greiveldange, le 4 août 2005.

Signature.

(070491.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

DEVELOPMENT PACKAGING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.336.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 janvier 1992, publié au Mémorial C numéro 289 du 1^{er} juillet 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 538 du 9 novembre 1993 et aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C numéro 369 du 4 avril 2003,

au capital social de deux cent soixante-six mille huit cent soixante-quinze euros (266.875,- EUR) représenté par cent soixante-quinze (175) actions d'une valeur nominale de mille cinq cent vingt-cinq euros (1.525,- EUR) chacune.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 10 août 2005, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 août 2005, volume 910, folio 27 case 1, que la société anonyme dénommée DEVELOPMENT PACKAGING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 39.336, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été réglé et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société. Pour extrait conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2005. F. Kessler.
(078492.3/219/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EURO-TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7220 Walferdange.
R. C. Luxembourg B 53.888.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2005, réf. LSO-BG09590, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Greiveldange, le 4 août 2005. Signature.
(070493.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

MARGNA HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 52.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11381, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour MARGNA HOLDING S.A.H.

ECOGEST S.A.

Signature

(070497.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.425.

In the year two thousand and five, on the seventeenth day of the month of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, as a société à responsabilité limitée on 30th September 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1262 of 9th December 2004.

The articles of association have been modified for the last time by a notarial deed of the undersigned notary on 21st December 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 379 of 26th April 2005.

The meeting was presided by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer M^e Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all sixty two thousand four hundred thirty eight (62,438) shares currently in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred sixty thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 1,560,950) to one million five hundred and ninety one thousand and two hundred Euro (EUR 1,591,200) by the issue of one thousand two hundred and ten (1,210) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each and a total share premium of two hundred and seventy two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250) against the contribution in cash of three hundred and two thousand and five hundred Euro (EUR 302,500), the subscription to the new shares by the existing shareholder FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GmbH & CO. KG and payment of the total subscription price by way of contribution in cash, allocation of thirty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 30,250) to the share capital account and allocation of two hundred and seventy two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250) to the share premium account which shall be freely distributable and which can without limitation be used for the repurchase of shares of the Company, consequential amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company.

(B) Amendment of the articles of incorporation of the Company by adding the definition of «Original Manager Investment» in the article 1, such definition to read as follows: «Original Manager Investment: Means any investment or funding by an individual who is an employee, executive or a managing or other director of one or more Group Members, which has been made on or prior to 21st December 2004

and by replacing the definition of the «Commencement Date» by the following: «Means (i) with respect to any Original Manager Investment 12th November 2004 and (ii) with respect to any further investment or funding the date defined as Commencement Date in the deed of adherence or like agreement or instrument, by which a Person, who is employee, executive or managing director or other director of one or more Group Members, is obliged to such further investment or funding under the terms of a shareholders or like agreement between the Company and all or part of its Shareholders (if any) or the date defined in the relevant subscription or transfer documents of the Shares (or of such other investment or funding as the case may be) acquired upon the further investment or funding by such Person whether directly or through a partnership interest in Manager Partnership».

After deliberation the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital from one million five hundred sixty thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 1,560,950) to one million five hundred and ninety one thousand and two hundred Euro (EUR 1,591,200) by the issue of one thousand two hundred and ten (1,210) new shares with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25) each and a total share premium of two hundred and seventy two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250) against the contribution in cash of three hundred and two thousand and five hundred Euro (EUR 302,500).

The newly issued shares have been subscribed to and fully paid as indicated in the agenda of the present meeting.

Out of the three hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 302,500) received by the Company an amount of thirty thousand two hundred and fifty Euro (EUR 30,250) is allocated to the share capital account and an amount of two hundred and seventy two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250) is allocated the share premium account. The meeting resolved that the share premium be freely distributable and can without limitation be used to repurchase shares of the Company.

Proof of the above contribution in cash to the Company was given to the undersigned notary.

Consequently to the above the meeting resolved to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to be read as follows:

«**Art. 6.1** The issued share capital of the Company is set at one million five hundred and ninety one thousand and two hundred Euro (EUR 1,591,200) represented by sixty three thousand six hundred and forty eight shares (63,648) with a par value of twenty five Euro (EUR 25) each.»

Second resolution

The meeting resolved to amend the articles of incorporation of the Company as described in the agenda of the present meeting.

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever in relation with the present share capital increase which shall be borne by the Company are estimated at six thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, said parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausend und fünf, den siebzehnten August.

Vor uns, Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Mersch (Luxemburg).

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l. (die «Gesellschaft») eine société à responsabilité limitée gegründet als société à responsabilité limitée gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 30. September

2004, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1.262 vom 9. Dezember 2004 veröffentlicht wurde.

Die Satzung wurde zum letztem Mal durch eine Urkunde des unterzeichnenden Notar am 21. Dezember 2004 geändert, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 379 vom 26. April 2005 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von M^e Toinon Hoss, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Schriftführer und zum Stimmenzähler M^e Antoine Schaus, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Die Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Die vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der Gesellschaftsanteile ergibt sich aus einer Anwesenheitsliste die von den Bevollmächtigten, den Vorsitzenden, den Schriftführer und den Stimmenzähler und den unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Die erwähnte Liste wird mit der gegenwärtigen Urkunde bei den Behörden registriert werden.

Aus dieser Anwesenheitsliste ergibt es sich dass alle zwei und sechzig tausend vier hundert und acht und dreissig (62.438) Geschäftsanteile in der Gesellschaft vertreten sind in dieser Versammlung so dass die Versammlung rechtmäßig einberufen wurde und rechtmäßig über alle Punkte der Tagesordnung beraten kann.

2. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

(A) Erhöhung des Gesellschaftskapital von einer Million fünf hundert sechzig tausend neun hundert fünfzig Euro (1.560.950 EUR) auf eine Million fünf hundert ein und neunzig tausend zwei hundert Euro (1.591.200 EUR) durch die Emission von ein tausend zwei hundert und zehn (1.210) neue Anteile mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25 EUR) und einem totalen Emissionsagio von zwei hundert zwei und sieben tausend zwei hundert fünfzig Euro (272.250 EUR) gegen den Beitrag in Bargeld von drei hundert und zwei tausend fünf hundert Euro (302.500 EUR), Zeichnung der neuen Anteile durch den gegenwärtigen Anteilhaber FASHION ONE MANAGEMENT BETEILIGUNGS, GMBH & CO. KG und Bezahlung des ganzen Zeichnungspreises durch einen Beitrag in Bargeld, Zuweisung von dreissig tausend zwei hundert fünfzig Euro (30.250 EUR) auf das Kapitalkonto der Gesellschaft, Zuweisung von zwei hundert und zwei und sieben tausend zwei hundert fünfzig Euro (272.250 EUR) auf das Emissionsagiokonto der Gesellschaft, Emissionsagio welcher frei verfügbar ist und welcher ohne Einschränkung zum Rückkauf von Anteilen der Gesellschaft gebraucht werden kann, folgend Änderung des Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft.

(B) Änderung der Satzung der Gesellschaft durch die Beifügung der Definition von «Ursprüngliche Manager Beteiligung» im Artikel 1, diese Definition folgender Masse gelesen werden muss: «Ursprüngliche Manager Beteiligung»: «Heißt jede Beteiligung oder Einzahlung durch eine Person die Angestellter, exekutiv oder managing oder anderer Direktor eines oder mehrerer Mitglieder der Gesellschaftsgruppe ist, welche den, oder vor dem 21. Dezember 2004 gemacht wurde» und die Ersetzung der Definition des «Tätigkeitsbeginn» durch folgenden Text: «Heißt (i) im Zusammenhang mit jeder Ursprünglicher Manager Beteiligung 12. November 2004 und (ii) mit jeder weiteren Beteiligung oder Einzahlung das Datum definiert als Tätigkeitsbeginn im Beitrittsvertrag oder ähnlichem Vertrag oder Instrument, durch welche eine Person, welche Angestellter, exekutiv oder managing oder anderer Direktor eines oder mehrerer Mitglieder der Gesellschaftsgruppe ist, gezwungen wird eine weitere Beteiligung oder Einzahlung zu machen unter Gesellschaft und allen oder einem Teil seiner Gesellschafter (gegebenenfalls) oder dem Datum definiert in den jeweiligen Zeichnungs- oder Übertragungsdokumenten von Anteilen (oder von einer anderen Beteiligung oder Einzahlung gegebenenfalls) erhalten nach einer weiteren Beteiligung oder Einzahlung durch eine solche Person entweder direkt oder durch eine Kommanditeninteresse im Kommanditgesellschaftsvertrag.»

Nach Beratung, fasst die Versammlung sodann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschloss das Gesellschaftskapital von einer Million fünf hundert sechzig tausend neun hundert fünfzig Euro (1.560.950 EUR) auf eine Million fünf hundert ein und neunzig tausend zwei hundert Euro (1.591.200 EUR) zu erhöhen durch die Emission von ein tausend zwei hundert und zehn (1.210) neuen Anteilen mit je einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (25 EUR) und einem totalen Emissionsagio von zwei hundert zwei und sieben tausend zwei hundert fünfzig eEuro (272.250 EUR) gegen den Beitrag in Bargeld von drei hundert und zwei tausend fünf hundert Euro (302.500 EUR).

Die neuen Anteile die ausgegeben wurden, wurden gezeichnet und bezahlt wie in der Tagesordnung dieser Versammlung angegeben wurde.

Aus den drei hundert und zwei tausend fünf hundert Euro (302.500 EUR) wurden dreissig tausend zwei hundert fünfzig Euro (30.250 EUR) auf das Kapitalkonto der Gesellschaft zugewiesen und zwei hundert und zwei und sieben tausend zwei hundert fünfzig Euro (272.250 EUR) auf das Emissionsagiokonto der Gesellschaft zugewiesen. Die Versammlung beschloss, dass das Emissionsagio frei verfügbar ist und, dass es ohne Einschränkung zum Rückkauf von Anteilen der Gesellschaft gebraucht werden kann.

Der Beweis des oben erwähnten Beitrags in Bargeld an die Gesellschaft wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben.

Folgend beschloss die Versammlung den Artikel 6.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

«**Art. 6.1** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million fünfhundert ein und neunzig tausend zwei hundert Euro (1.591.200 EUR), aufgeteilt in drei und sechzig tausend sechs hundert und acht und vierzig (63.648) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25 EUR) pro Anteil.»

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschloss die Satzung der Gesellschaft, so wie in der Tagesordnung dieser Versammlung beschrieben, zu ändern.

Kein anderer Punkt war auf Tagesordnung sodass die Sitzung geschlossen wurde.

68460

Kosten

Die Ausgaben, Kosten und Gebühren aus jeweiligen Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Kapitalerhöhung erwachsen sind, auf ungefähr sechs tausend Euro zu schätzen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache ausgefertigt wird, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung massgebend.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen in Luxemburg am Datum wie anfangs erwähnt.

Und nach Vorlesung dieser Urkunde an die Komparenten, haben dieselben diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Hoss, A. Schaus, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 24 août 2005, vol. 432, fol. 84, case 2. – Reçu 3.025 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 31. August 2005.

H. Hellinckx.

(078862.3/242/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FASHION ONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 août 2005.

H. Hellinckx.

(078865.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

FIPARMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 70.642.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2003

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03389. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070507.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

LE PREMIER VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 110.273.

STATUTES

In the year two thousand five, on the twenty-fifth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg), who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., a Luxembourg company in the form of a société en commandite par actions, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.475,

represented by Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in Mersch, under a proxy given in Luxembourg, on 23 August 2005;

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LE PREMIER VI, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, of real properties wherever they may be located.

3.2. The Company may carry out all transactions (i) in direct or indirect connection with the object of the Company or which may be useful to carry out its object and (ii) pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise or company in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4. The Company may carry out in Luxembourg and/or abroad any transaction and make any investment which it considers necessary or useful to fulfil or develop its object, permitted to Luxembourg companies under the Law.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex,

facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2005.

Subscription - Payment

Thereupon, LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to 500 shares of the Company representing the whole share capital of the Company and to fully pay them up by way of a contribution in cash.

The amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.877, having a share capital of EUR 12,500;

(ii) Mr. Roeland P. Pels, manager, born in 28 August 1949 at Hilversum, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and

(iii) Mr. Bart Zech, manager, in 5 September 1969 at Putten, the Netherlands, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, et le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., une société en commandite par actions de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 12-14, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.475,

représentée par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Mersch, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 août 2005,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LE PREMIER VI, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente, pour son propre compte, de propriétés immobilières quelque soit le lieu où elles se situent.

3.2. La Société peut accomplir toutes transactions (i) directement ou indirectement liées à son objet ou qui peuvent être utiles à l'accomplissement de son objet et (ii) relatives, directement ou indirectement, à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4. La Société pourra accomplir à Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations et faire tous investissements qu'elle considère nécessaire ou utile pour réaliser son objet social, lorsque ces opérations ou investissements sont permis par la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement des associés.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature individuelle de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition generale

Art. 17.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

LE PREMIER INVESTMENT II S.C.A., représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 500 parts sociales de la Société représentant l'entière du capital social de la Société et les libérer intégralement par versement en espèces.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) LE PREMIER MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.877, ayant un capital social de EUR 12.500;

(ii) Monsieur Roeland P. Pels, gérant, né le 28 août 1949 à Hilversum, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Bart Zech, gérant, né le 5 septembre 1969 à Putten, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter-Schieres, J. Elvinger.

Enregistré à Mersch, le 29 août 2005, vol. 432, fol. 87, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2005.

H. Hellinckx.

(078906.3/242/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

BRAUDARSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.311.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 mai 2005

- Monsieur Toby Herkrath, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, est nommé nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Filippo Comparetto, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour BRAUDARSON HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01313. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070504.3/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

BRAUDARSON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 96.311.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(070501.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

LEVARU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 91.922.

En date du 25 juillet 2005, l'associé unique de la société LEVARU, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2005, réf. LSO-BH02821. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072450.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

MIRKO CAPITAL FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.768.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2002

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Aloyse Scherer, diplômé I.E.C.G., demeurant à, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, réf. LSO-BG03442. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070508.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2005.

SEIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01976, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072429.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

SEIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 61.551.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072428.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

PIANON CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 110.276.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme PIANON S.A., avec siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs:

- Monsieur Jean Pianon, ingénieur, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières, et
- Madame Maria De Los Angeles Avila Jimenez, qualifiée ci-après.

2.- Madame Maria De Los Angeles Avila Jimenez, employée, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PIANON CONSTRUCTIONS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Bettange-sur-Mess.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous travaux de construction et de génie civil généralement quelconque et notamment la construction et l'installation de tous bâtiments, y compris tant les travaux de gros-oeuvre que l'achèvement en entreprise générale, l'exécution de tous travaux de voirie, réseaux divers, assainissements, adduction d'eau et de gaz, terrassements, travaux de draguage, travaux en béton armé et précontraint, l'érection de tous ouvrages d'art et constructions, façades en pierres naturelles.

Elle aura en outre pour objet l'achat et la vente d'immeubles, la promotion immobilière et toutes activités se rattachant directement ou indirectement à ce genre d'entreprise.

La société aura en outre pour objet l'achat, la vente et la location de tous matériaux, machines, équipements, outils et en général de tout ce qui concerne la construction et le génie civil.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que gérer et mettre en valeur ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la société pourra faire toutes transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 10.00 heures du matin au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme PIANON S.A., avec siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
2.- Madame Maria De Los Angeles Avila Jimenez, employée, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) La société anonyme PIANON S.A., avec siège social à L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 47.487);

b) Madame Maria De Los Angeles Avila Jimenez, employée, née à Purchil/Granada, (Espagne), le 17 novembre 1960, demeurant à L-8016 Strassen, 23, rue des Carrières;

c) Madame Liliane Dos Santos, employée, née à Dudelange, le 25 novembre 1977, demeurant à L-4752 Pétange, 15, rue Lentz.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société anonyme VO CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.459).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

5.- Le siège social est établi à L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, la société anonyme PIANON S.A., prédésignée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Pianon, M. Avila Jimenez, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2005, vol. 532, fol. 51, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2005.

J. Seckler.

(078920.3/231/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2005.

LONGTIME COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 20.571.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH01970, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(072427.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

NAKAISPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 64.463.

Avec effet au 2 août 2005, la société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement BGL-Mees-Pierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi en ses locaux de la société anonyme NAKAISPA HOLDING S.A.

Avec effet au 2 août 2005, Monsieur Robert Hovenier, la société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. et la société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. ont donné démission de leurs fonctions d'administrateur. Le 2 août 2005, la société anonyme COMCOLUX S.A. a donné démission de ses fonctions de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2005.

Pour extrait sincère et conforme

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072476.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

JN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 2, rue de la Reine.

R. C. Luxembourg B 95.074.

Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 juin 2005

Résolution unique

L'Assemblée décide de confirmer le mandat pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 aux administrateurs et au commissaire aux comptes suivants:

Conseil d'administration:

M. Mario Perissinotto, employé privé, demeurant en Italie,

M. Nicola Nardari, employé privé, demeurant en Italie,

M. Alessandro Jelmoni, employé privé, demeurant à Monaco.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00131. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078528.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

68472

FIAC-FISCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 85.512.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 11 août 2005.

FIDUCIAIRE NEUMAN JOHN

Signature

(072679.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2005.

WP ROAMING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.219.600,-.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 110.016.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 16 août 2005 que les personnes suivantes ont été nommées membres du conseil de gérance de la Société leur mandat se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005:

- M. André Smith-Nielsen, demeurant au 70, rue Principale, L-5290 Neuhausgen, Luxembourg;
- M. Lars Torpe Christofferson, demeurant au 10, rue de Général Omar Bradley, L-1279 Luxembourg;
- M. Juergen Appel, demeurant au 2, rue des Bleuets, L-1242 Luxembourg.

Les démissions de MM. Richard Brekelmans et Timothy Curt avec effet au 16 août 2005 en tant que membres du conseil de gérance ont été acceptées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078324.3/260/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

BBVA INVESTMENT ADVISORY COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 27.710.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 5 juillet 2005

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- De nommer Madame Esther Perez Villalón en qualité d'Administrateur.
- De nommer Monsieur Gonzalo Alfaro Llovera en qualité d'Administrateur.
- De nommer Monsieur José Garcerán Cortijo en qualité d'Administrateur.
- De nommer ERNST & YOUNG S.A. en qualité de Commissaire aux Comptes.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

- Madame Esther Perez Villalón, BBVA,
- Monsieur Gonzalo Alfaro Llovera, Directeur, BBVA INTERNATIONAL PRIVATE BANKING,
- Monsieur José Garcerán Cortijo, Directeur, BBVA PATRIMONIOS.

Le Commissaire aux Comptes est:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Luxembourg, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

C.-I. Berge / N. Petricic

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078340.3/1183/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.457.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 24 juin 2005 a

- ratifié la cooptation de Monsieur Carsten Majer nommé administrateur en date du 31 juillet 2004 en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste Douville de Franssu, administrateur démissionnaire;
- ratifié la cooptation de Monsieur John Rowland nommé administrateur en date du 8 février 2005 en remplacement de Monsieur Tony Green, administrateur démissionnaire;
- renouvelé les mandats de Messieurs Alain Gerbaldi, Carsten Majer, John Rowland et Paul Kilcullen pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006;
- nommé Jan Hochtritt à la fonction d'administrateur pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale de 2006.

L'assemblée a nommé pour une période d'un an PricewaterhouseCoopers, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Luxembourg, le 27 juillet 2005.

Pour INVESCO GT, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2005, réf. LSO-BG12012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078341.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LUXEMBURG EVENTSOLUTIONS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6225 Altrier, 3, rue Kraizenheicht.

R. C. Luxembourg F 1.217.

STATUTS

Chapitre 1^{er}. Dénomination, siège, durée

Art. 1^{er}. Le nom de l'A.s.b.l. est LUXEMBURG EVENTSOLUTIONS.

Art. 2. Son siège est à Altrier, 3, rue Kraizenheicht L-6225.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre 2. Objet

Art. 4. L'association a pour objets:

- a.) d'organiser et de réaliser des manifestations culturelles et musicales;
- b.) de promouvoir de jeunes artistes au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre 3. Membres, admissions, démission, exclusion et cotisation

Art. 5. Toute personne juridique peut devenir membre de l'A.s.b.l, si chaque membre du conseil d'administration est d'accord avec l'admission de cette personne. Les membres sont ceux qui s'engagent ou participent personnellement aux activités de l'A.s.b.l. et qui apportent lors de leur admission 150,- EUR comme frais d'admission, payable sur le compte bancaire de l'A.s.b.l. Les membres du conseil d'administrateurs sont demandés de réaliser 500,- EUR d'apports personnels.

Art. 6. La démission d'un membre doit être adressée au conseil d'administration par écrit.

Elle est valide avec effet immédiate après réception de cette lettre et ne peut être révoquée que par le demandeur.

Art. 7. Tout membre qui ne paye pas sa cotisation ou ses apports d'admission est démissionnaire selon la loi.

Art. 8. Tout membre peut être exclu par le conseil d'administration sur simple majorité des voix si celui-ci met à jour un comportement contra-productif, hostile ou bien nocif à l'égard de l'association.

Art. 9. Une cotisation d'un minimum de 10,- EUR est fixé annuellement par l'assemblée générale.

Chapitre 4. Administration

Art. 10. Les organes de l'association sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

L'assemblée générale

Art. 11. A l'assemblée générale seront convoqués tous les membres de l'A.s.b.l. Ils en seront informés, au moins 8 jours avant l'assemblée générale, par lettre ordinaire.

Art. 12. L'assemblée générale est fixé au mois de janvier de chaque année. Le conseil d'administration en fixe la date et l'ordre du jour. Sur l'ordre du jour doit figurer:

- a) le compte des activités écoulé,
- b) la nomination et la révocation des administrateurs,
- c) le budget des prochains projets.

Art. 13. L'assemblée générale est valablement constituée quelque soit le nombre des membres présents. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la simple majorité des voix.

Le conseil d'administration

Art. 14. L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 membres et au maximum de 5 membres, nommés par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Les administrateurs sont élus pour un an.

Art. 15. La présence de la majorité des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Art. 16. Seulement certains membres du conseil d'administration ont le pouvoir général. Ceci les autorise de signer des contrats et des factures pour l'A.s.b.l. Les membres et leurs pouvoirs sont nommés sur les formulaires de requision du registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.).

Chapitre 5. Dissolution, liquidation, modification des statuts

Art. 17. En cas de dissolution de l'A.s.b.l le conseil d'administration choisit une ou plusieurs autres organisations ou sociétés ayant une activité dans le même domaine qui bénéficieront de la fortune et des biens.

Art. 18. Les statuts de l'association peuvent être modifiés à chaque moment si chaque membre du conseil d'administration donne son accord en vue de faciliter la création potentielle d'une S.à r.l.

Art. 19. Toutes les questions non prévues par les statuts sont régies par la loi sur les A.s.b.l. du 21 avril 1928 et de ses modifications.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10983. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078354.3/000/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.333.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue à Luxembourg, le jeudi 16 juin 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 31 mars 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Ugo de Carlini, ingénieur, demeurant à Torre del Greco, Naples (Italie), Via Degli Artisti, Administrateur;
- Monsieur Nicola Coccia, expert-comptable, demeurant à Naples (Italie), Via A. Depretis, 114, Administrateur;
- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Val Saint Croix, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., en qualité de Commissaire et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-1724 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

De plus, en vue de la consolidation du groupe, l'Assemblée décide de nommer la société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri, B.P. 740, L-1724 Luxembourg, en qualité de Réviseur.

Le mandat du Réviseur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Le Conseil d'Administration

N. Coccia / U. de Carlini

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07571. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078451.3/043/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

68475

R.P.M. GROUP S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 66.939.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires sous seing privé tenue en date du 14 juin 2005, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, le 20 juillet 2005, référence LSO-BG08256, que:

La société AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., R.C.S. B n° 88.833, avec siège social au 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes à compter de l'exercice commencé au 1^{er} janvier 2005.

La Fiduciaire VO CONSULTING LUX S.A., R.C.S. B n° 61.459, avec siège social au 8, rue Haute, L-4963 Clémency/Luxembourg, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour reprendre le mandat de commissaire aux comptes à compter de l'exercice commencé au 1^{er} janvier 2005 et ce jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2005. A. Schwachtgen.
(078364.3/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

EUROPA TRADING GROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 1, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 50.480.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

A Dudelange, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROPA TRADING GROUPE, une société anonyme, constituée originairement sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 3 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 288 du 22 juin 1995, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 50.480 et ayant son siège social au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange (la «Société»).

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 6 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1229 du 24 décembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sok-hane Tang, employée privée, demeurant 4, rue Weiler la Tour, L-5760 Hassel.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Jennyfer Romeo, employée privée, demeurant 14, rue Belle Vue, F-57330 Volmerange les Mines.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Daniel Bouillon, Directeur, ayant adresse professionnelle 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose ce qui suit:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Acceptation de la démission de Monsieur Michaël Neyroud ayant adresse professionnelle 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat; Décharge lui est accordée pour l'accomplissement de ce mandat avec même effet immédiat.

- Nomination de Madame Carmela Cipriano ayant adresse professionnelle 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, qui remplacera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

- Affectation à Madame Carmela Cipriano des pouvoirs pour procéder seule à toutes opérations bancaires au nom et pour compte de la société et de l'autoriser à signer individuellement pour toutes les transactions bancaires.

2. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

3. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accepter la démission de Monsieur Michaël Neyroud ayant adresse professionnelle 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange, de son mandat d'administrateur de la société. L'assemblée générale extraordinaire décide que cette démission et décharge sont prises avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires nomme Madame Carmela Cipriano ayant adresse professionnelle 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange qui accepte le mandat d'administrateur de la société.

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de donner à Madame Carmela Cipriano, avec adresse professionnelle au 1, rue du Commerce, L-3450 Dudelange et exerçant les fonctions de Directrice de la société, les pouvoirs pour procéder seule à tou-

tes opérations bancaires au nom et pour compte de la société et de l'autoriser à signer individuellement pour toutes les transactions bancaires.

Signature / Signature

Le président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00035. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078374.3/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

BA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 104.218.

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2005 à 11h00

Les associés de BA INTERNATIONAL S.A., société anonyme au capital social de 31.000,- EUR, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous le numéro 104.218 section (B), tous présents se déclarent dûment convoqués pour se tenir en assemblée générale ordinaire, afin de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant:

1. changement du siège social de la société,
2. démission de 2 administrateurs,
3. nomination d'un nouvel administrateur,
4. démission du commissaire aux comptes,
5. nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité de prendre la résolution suivante:

Premiere résolution

L'Assemblée Générale approuve le changement de siège social du 24, rue Gaffelt, L-3480 Dudelange au 5, rue Aldringen, BP 2540 L-1025 Luxembourg.

Deuxieme résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs PEARL PROMOTIONS LIMITED et CORAL TRADING LIMITED.

Troisieme résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste d'administrateur Monsieur Dudkiewicz Marcel Michel domicilié 29, rue Fort Elisabeth, L-1453 Luxembourg.

Quatrieme résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes Madame Rosemary Ada Christine West.

Cinquieme résolution

L'assemblée générale nomme au poste de commissaire aux comptes WURTH ET ASSOCIES 5, rue Aldringen, BP 2540 L-1025 Luxembourg.

F. W. Baral / B. Vallois

Ici représentés par

S. Tang / J. Romeo

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(078383.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.

**EUROPEENNE GROUPES HOTELS HOLDING LUXEMBOURG (EG2H LUXEMBOURG),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 79.854.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(079186.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**SAMSON GLOBAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée,
(anc. SAMSON GLOBAL HOLDINGS LTD).**

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 110.310.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth of August.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. RAINWOOD S.A., a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
2. ROSETTA INVESTORS LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The two appearing parties are represented by Mrs Laurélia Steinmetz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on August 10, 2005.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. RAINWOOD S.A. and ROSETTA INVESTORS LIMITED are the shareholders (the Shareholders) of SAMSON GLOBAL HOLDINGS LTD, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 531 119 (the Company).

II. That by a resolution of the board of directors of the Company validly adopted on August 9, 2005, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from Tortola, in the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (*société à responsabilité limitée*) with the name SAMSON GLOBAL HOLDINGS and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company to the City of Luxembourg;
3. Approval of the balance sheet of the Company as at August 11, 2005;
4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;
5. (i) To acknowledge the resignation, effective at the date of the Meeting, of the two (2) directors and to grant to each full discharge for the performance of his duties as director of the Company and (ii) to appoint three (3) managers for an unlimited duration;
6. Appointment of a statutory auditor of the Company for a period of one year; and
7. Establishment of the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company from the British Virgin Islands to the City of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Shareholders resolve that the Company: adopts the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name SAMSON GLOBAL HOLDINGS, accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Shareholders approve the opening balance sheet of the Company as at August 11, 2005, a copy of which shall remain attached to the present deed.

This balance sheet shows a Share Equity for an amount of thirty thousand US dollars (30,000.- USD) and a Share Premium for an amount of one million three hundred forty-nine thousand three hundred and one US dollars (1,349,301.- USD).

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Shareholders resolve to amend and completely restate the Articles of Association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated Articles of Association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name SAMSON GLOBAL HOLDINGS (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. By a resolution of the board of managers of the Company, branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or economic or social events have occurred or are imminent and that these events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at thirty thousand US dollars (30,000.- USD) represented by six hundred (600) shares in registered form with a par value of fifty US dollars (50.- USD) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. The Company may redeem its own shares. The decision to redeem the Company's own shares shall be taken by an unanimous vote of the partners representing one hundred per cent (100%) of the share capital and shall automatically entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares. If the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties. In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved to the general meeting of partners by the Law or the present Articles fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. If the Company is held by a single partner, this partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or

e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and of the debts of the manager(s) and partners toward the Company, and a profit and loss account.

14.2. The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of shareholders who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditor.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

ROSETTA INVESTORS LIMITED, represented as stated above declares to subscribe three hundred (300) shares in registered form, with a par value of fifty US dollars (50.- USD) each, and to fully pay them up by way of a contribution amounting to fifteen thousand US dollars (15,000.- USD).

RAINWOOD S.A., represented as stated above declares to subscribe three hundred (300) shares in registered form, with a par value of fifty US dollars (50.- USD) each, and to fully pay them up by way of a contribution amounting to fifteen thousand US dollars (15,000.- USD).

The share capital of the company amounts to thirty thousand US dollars (30,000.- USD) and the share premium amounts to one million three hundred forty-nine thousand three hundred and one US dollars (1,349,301.- USD).

Fifth resolution

(i) The shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective at the date of the Meeting, of the two (2) directors Mr Tomas Otto Hansson and Mr Sveinn Jonsson and to grant to each full discharge for the performance of his duties as director of the Company.

(ii) The shareholders resolve to appoint the followings persons with effect as of today as managers of the Company for an unlimited duration:

- Mr Alain Lam, company director, Mauritian citizen, born on February 28, 1969 in Rose Hill (Mauritius), with professional address at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf;

- Mr David De Marco, company director, Italian citizen, born on March 15, 1965 in Cure-pipe (Mauritius), with professional address at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf; and

- Mr Bruno Beernaerts, Master in Law, Belgian citizen, born on November 4, 1963 in Ixelles (Belgium), with professional address at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Sixth resolution

The partner resolve to appoint CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 86.770 as statutory auditor of the Company for a period of one year.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to establish the registered office, the principal establishment and place of effective management of the Company at L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le douze août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAINWOOD S.A., une société incorporée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

2. ROSETTA INVESTORS LIMITED, une société à responsabilité limitée incorporée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Les deux parties comparantes sont ici représentées par Maître Laurélia Steinmetz, avocate, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 10 août 2005.

Lesdites procurations resteront, après avoir été paraphées et signées ne varietur par le mandataire des parties et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. RAINWOOD S.A. et ROSETTA INVESTORS LIMITED sont les associés de SAMSON GLOBAL HOLDINGS LTD, une société constituée et organisée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au «International Business Companies Act of the British Virgin Islands» sous le numéro 531 119 (la Société).

II. Que par résolution du conseil d'administration de la Société valablement adoptée le 9 août 2005, une copie de laquelle demeure annexée au présent acte, la Société a décidé de transférer son siège social, son principal établissement et lieu de gestion effective de Tortola aux Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg-Ville avec effet immédiat sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous le nom SAMSON GLOBAL HOLDINGS et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social, du principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à Luxembourg-Ville;

3. Approbation du bilan de la Société au 11 août 2005;

4. Modification et refonte des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2 ci-dessus;

5. (i) Accepter la démission, effective à la date de l'Assemblée, des deux (2) administrateurs, et accorder à chacun pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat, en tant qu'administrateur de la Société, (ii) nommer trois (3) gérants pour une durée illimitée;

6. Nomination d'un commissaire aux comptes de la Société pour une période d'une année; et

7. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Ces faits exposés, les parties comparantes, représentées comme décrit ci-avant, prient le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social, le principal établissement et le lieu de gestion effective de la Société des Iles Vierges Britanniques vers la ville de Luxembourg avec effet immédiat, sans que soit dissoute la Société mais, au contraire, avec une complète continuité légale et statutaire. Les associés déclarent en outre que toutes les formalités

requis selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été remplies de manière conforme.

Seconde résolution

Les associés décident que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée SAMSON GLOBAL HOLDINGS, accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à partir de la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Les associés approuvent le bilan d'ouverture de la Société au 11 août 2005 dont une copie restera attachée au présent acte. Ce bilan renseigne un capital social de trente mille dollars US (30.000,- USD) et une Prime d'Emission d'un million trois cent quarante-neuf mille trois cent et un dollars US (1.349.301,- USD).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident d'amender et de reformuler complètement les Statuts de la Société pour les mettre en conformité avec le Droit luxembourgeois.

Les Statuts de la Société se liront comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination SAMSON GLOBAL HOLDINGS (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tous ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque crédit, le risque de change, le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social de la Société est fixé à trente mille dollars US (30.000,- USD) représenté par six cents (600) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. La décision de racheter les parts sociales de la Société sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100%) du capital social et entraînera automatiquement une réduction du capital social par l'annulation de toutes les parts sociales rachetées. Si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables suffisantes sont disponibles quant au surplus du prix de rachat.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales émises.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par tout gérant de la Société agissant individuellement.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation préalable n'est pas requise si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par courrier ou téléfax ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la simple signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société ou par la ou les signature(s) simple ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés**Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, téléfax ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par téléfax soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

14.2. Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Souscription - Paiement

ROSETTA INVESTORS LIMITED, représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire trois cents parts (300) sous forme nominative avec une valeur nominale de cinquante dollars US (50,- USD) chacune, et les libérer entièrement par une contribution représentant quinze mille dollars US (15.000,- USD).

RAINWOOD S.A., représentée comme mentionné ci-dessus, déclare souscrire trois cents (300) parts sous forme nominative avec une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50,-) chacune, et les libérer entièrement par une contribution représentant quinze mille dollars US (15.000,- USD).

Le capital social de la Société est fixé à trente mille US dollars (30.000,- USD) et la prime d'émission est fixée à un million trois cent quarante-neuf mille trois cent et un dollars US (1.349.301,- USD).

Cinquième résolution

(i) Les associés décident d'accepter la démission, effective à la date de l'Assemblée, des deux (2) administrateurs Messieurs Tomas Otto Hansson et Sveinn Jonsson et d'accorder à chacun pleine décharge pour l'accomplissement de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société.

(ii) Les associés décident de nommer avec effet immédiat comme Gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Alain Lam, administrateur de sociétés, citoyen mauricien, né à Rose Hill (Ile Maurice) le 28 février 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf;
- Monsieur David de Marco, administrateur de sociétés, citoyen italien, né à Curepipe (Ile Maurice) le 15 mars 1965, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf; et
- Monsieur Bruno Beernaerts, maître en droit, citoyen belge, né à Ixelles (Belgique) le 4 novembre 1963, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Sixième résolution

Les associés décident de nommer CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.770 comme commissaire de la Société pour une durée d'une année.

Septième résolution

Les associés décident d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Steinmetz, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, vol. 149S, fol. 69, case 12. – Reçu 11.072,50 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

P. Frieders.

(079373.3/212/537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

**SAMSON GLOBAL HOLDINGS, Société à responsabilité limitée,
(anc. SAMSON GLOBAL HOLDINGS LTD).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 110.310.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

P. Frieders.

(079376.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.432.

In the year two thousand and five, on the twenty-fifth day of August.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Peter John Moore, born on February 20, 1944 in Rugby, United Kingdom, UK passport number 037758847, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies; and

Mrs Yvonne Cuthbert-Moore, born on April 10, 1951 in London, United Kingdom, UK passport number 093100757, residing 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies,

represented by Mrs Cécile Jager, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given on August 24, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, declare the following:

- that they are the sole associates of the company DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l. having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on June 3, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under number B 108.432 (the «Company»);

- that the Company's share capital is presently set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) represented by one hundred fifty (150) parts of one hundred Euro (EUR 100.-) each, fully paid up;

- That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of Article 7 of the by-laws in order to integrate that parts may be issued with a share premium;

2. Creation of an Article 20 in the by-laws in order to integrate a provision allowing interim dividend distributions and subsequent re-numbering of the following articles;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred fifteen thousand and five hundred Euro (EUR 115,500.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) to one hundred thirty thousand and five hundred Euro (EUR 130,500.-) by the creation and the issue of one thousand one hundred and fifty-five (1,155) new parts having a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one million thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 1,039,500.-);

4. Subscription for all the one thousand one hundred and fifty-five (1,155) new parts by Mr Peter Moore and Mrs Yvonne Cuthbert-Moore proportionally and paying up of these parts one hundred fifteen thousand and five hundred Euro (EUR 115,500.-) together with total issue premiums of one million thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 1,039,500.-) by the incorporation of a shareholders' advance to the capital for an amount of seven hundred eighty thousand Euro (EUR 780,000.-) and a payment in cash for an amount of three hundred and seventy five thousand Euro (EUR 375,000.-).

Then the partners requested the undersigned notary to draw up as follows:

First resolution

The partners resolve to add a second paragraph to article 7 of the by-laws, to read as follows:

Art. 7. (second paragraph). «Parts may be issued with a share premium.»

Second resolution

The partners resolve to add an Article 20 to read as follows:

«**Art. 20.** The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.»

Third resolution

The partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifteen thousand and five hundred Euro (EUR 115,500.-) to bring it from its present amount of fifteen thousand Euro (15,000.- EUR) to one hundred thirty thousand and five hundred Euro (EUR 130,500.-) by the creation and the issue of one thousand one hundred and fifty-five (1,155) new parts having a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with total issue premiums of one million thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 1,039,500.-), i.e. nine hundred Euro (EUR 900.-) per part.

Subscription and payment

Mr Peter Moore and Mrs Yvonne Cuthbert-Moore, prenamed, here represented by M^e Cécile Jager, by virtue of proxies given on August 24, 2005, have declared to subscribe for all the one thousand one hundred and fifty-five (1,155) new parts and to pay them for a total price of one hundred fifteen thousand and five hundred Euro (EUR 115,500.-) together with total issue premiums of one million thirty nine thousand five hundred Euro (EUR 1,039,500.-).

The subscriptions are as follows:

	parts	share premium
Mr Peter John Moore, prenamed	578	EUR 520,200.-
Mrs Yvonne Moore, prenamed	577	EUR 519,300.-
Total	1,155	EUR 1,039,500.-

The parts and the share premium have been fully paid up to the amount of one million one hundred fifty five thousand Euro (EUR 1,155,000.-) as follows:

- (1) per part, by the incorporation of a shareholders' advance to the capital for an amount of seven hundred eighty thousand Euro (EUR 780,000.-) (the «Claim»).

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim financial statements of the Company as at August 24, 2005 and by declarations respectively included in the powers of attorney issued by the shareholders of the Company on August 24, 2005.

Mr Peter John Moore and Mrs Yvonne Cuthbert-Moore, prenamed, contributors, represented as stated above, hereby declare that:

- They currently hold the Claim against the Company;

- The Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the sole shareholders of the company is entitled to receive payment of the Claim;
- The contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of seven hundred eighty thousand Euro (EUR 780,000.-);
- (2) and a payment in cash for an amount of three hundred and seventy five thousand Euro (EUR 375,000.-), evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

As a result, the amount of one million one hundred fifty five thousand Euro (EUR 1,155,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Fourth resolution

The partners resolve to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

«**Art. 7. (first paragraph).** The capital of the company is fixed at one hundred thirty thousand and fifty Euro (130,500.- EUR) divided into one thousand three hundred and five (1,305) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely subscribed and fully paid up.»

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Declaration

The undersigned notary states in compliance with Article 32-1 of company law, as modified, that the conditions of Article 26 of this law have been observed.

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed are estimated at fourteen thousand five hundred Euro (14,500.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in her hereabove capacities, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq août.

Par-devant M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Monsieur Peter John Moore, né le 20 février 1944 à Rugby, Royaume-Uni, passeport britannique n° 037758847, résidant au 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies; et

Madame Yvonne Moore née le 10 avril 1951 à Londres, Royaume-Uni, passeport britannique n° 093100757, résidant au 52 Calico Quay, Grand Cayman, British West Indies,

Représentés par Maître Cécile Jager, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Paris le 24 août 2005.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparants susnommés et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent:

- être les seuls associés de la société DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné du 3 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.432 (la «Société»);

- que le capital de la Société est actuellement de quinze mille euros (EUR 15.000.-) divisé en cent cinquante (150) parts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Que l'agenda de l'assemblée est comme suit:

1. Modification de l'article 7 des Statuts pour intégrer la possibilité d'émettre une prime d'émission sur les actions;
2. Création d'un article 20 pour intégrer la possibilité d'effectuer des distributions intérimaires de dividendes et renumérotation des Articles suivants;

3. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent quinze mille cinq cents euros (EUR 115.500.-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000.-) à cent trente mille cinq cents euros (EUR 130.500.-) par la création et l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de un million trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.039.500.-);

4. Souscription des mille cent-cinquante cinq (1.155) nouvelles parts par Monsieur Peter Moore et Madame Yvonne Cuthbert-Moore, proportionnellement et libération de ces parts pour cent quinze mille cinq cents euros (EUR 115.500.-) ensemble avec une prime d'émission de un million trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.039.500.-) par incorporation au capital d'avances actionnaires pour un montant de sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 780.000.-) et un apport en numéraire de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000.-).

Ensuite les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'ajouter une deuxième phrase à l'article 7 des statuts, comme suit:

«**Art. 7. (deuxième paragraphe).** Les parts peuvent être émises avec une prime d'émission».

Deuxième résolution

Les associés décident d'ajouter un article 20, comme suit:

«**Art. 20.** Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.»

Troisième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cent quinze mille cinq cents euros (EUR 115.500,-) pour le porter de son montant actuel quinze mille euros (EUR 15.000,-) à cent trente mille cinq cents euros (EUR 130.500,-) par la création et l'émission de mille cent cinquante-cinq (1.155) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes, ensemble avec une prime d'émission de un million trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.039.500,-), soit neuf cents euros (EUR 900,-) par part.

Souscription et paiement

Monsieur Moore et Madame Cuthbert-Moore, précités, ici représentés par Maître Cécile Jager, conformément aux procurations données la 24 août 2005, déclarent souscrire toutes les mille cent cinquante cinq (1.155) parts nouvelles et les payer au prix total de cent quinze mille cinq cents euros (EUR 115.500,-) ensemble avec une prime d'émission de un million trente-neuf mille cinq cents euros (EUR 1.039.500,-).

Les souscriptions sont comme suit:

	parts	prime d'émission
Monsieur Peter John Moore, précité	578	EUR 520.200,-
Madame Yvonne Cuthbert-Moore, précitée	577	EUR 519.300,-
Total	1.155	EUR 1.039.500,-

Les parts et la prime d'émission ont entièrement été libérées pour un montant de un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,-), comme suit:

- (1) pour partie, par l'incorporation d'une partie du compte courant actionnaires pour un montant de sept cent quatre-vingt euros (EUR 780.000,-) (la «Créance»).

La preuve de l'existence et de la valeur de la créance ont été données au notaire par la production de comptes intérimaires de la Société au 24 août 2005 et les déclarations faites par les associés de la Société insérées dans les procurations mentionnées ci-dessus.

Monsieur Peter John Moore et Madame Yvonne Cuthbert-Moore, les souscripteurs, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent:

- qu'ils détiennent la Créance sur la Société;
- que cette Créance n'a pas été transférée et qu'aucune autre personne tant physique que morale, autre que les associés de la société ne sont en droit d'obtenir le paiement de cette Créance;
- la Créance apportée, liquide certaine et exigible s'élève à sept cent quatre-vingt mille euros (EUR 780.000,-);
- (2) par un paiement en espèces de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-), étant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Il résulte de ces apports que la somme de un million cent cinquante-cinq mille euros (EUR 1.155.000,-) est à la disposition de la société, comme cela a été certifié au notaire exécutant le présent acte.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts pour refléter l'augmentation du capital de la société, comme suit:

«**Art. 7.** Le capital social est fixé à cent trente mille cinq cents euros (EUR 130.500,-) représenté par mille trois cent cinq (1.305) parts d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées».

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, la réunion est clôturée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants représentés comme dit ci-avant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande

des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire des comparants agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, vol. 25CS, fol. 43, case 2. – Reçu 11.550 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2005.

P. Bettingen.

(079595.3/202/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

DRUMMOND MOORE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 108.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2005.

P. Bettingen.

(079596.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2005.

GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 110.321.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GSC EUROPEAN MEZZANINE PARALLEL INVESTORS II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 and registered in Delaware under number 3951870;

here represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium) by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*):

Form, Objects, Duration, Corporate name, Registered office

Art. 1. Form

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 3.2, 6.2, 8.1, and 13.1 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. Objects

2.1 The objects of the Company are (a) to invest in, and to acquire, dispose of and retain by any means (including but not limited to acquisition, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise), loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, notes, debentures, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) (b) to engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the foregoing, and (c) to grant pledges, guarantees and contracts of indemnity, of any kind, to Luxembourg or foreign entities in respect of its own or any other person's obligations and debts.

2.2 The Company may also:

(a) borrow and raise funds for the purposes listed in article 2.1;

(b) grant security over all or any part of the assets of the company in connection with and for the purposes listed under articles 2.1 and 2.2 (a);

(c) enter into agreements including but not limited to, underwriting agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank, securities and cash administration agreements, liquidity facility agreements, asset management agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under articles 2.1, 2.2 (a) and (b);

(d) enter into agreements, including but not limited to, financial derivatives such as interest and/or foreign currency exchange transactions, in connection with the objects mentioned under 2.1, 2.2 (a), (b) and (c).

2.3 The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, and including, as the case may be, the granting of loans by the Company, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.4 The Company will not take advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 3. Duration

3.1 The Corporation is established for an unlimited period.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder.

Art. 4. Corporate name

The Company will have the name GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VI, S.à r.l.

Art. 5. Registered office

5.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

5.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

5.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Capital - Corporate capital - Units

Art. 6. Corporate capital

6.1 The unit capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 250 (two hundred and fifty) units of EUR 50 (fifty Euro) each.

6.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 13 of the Articles.

6.3 The Company can proceed to the repurchase of its own units within the limits set by the Law.

Art. 7. Units

7.1 Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

7.2 Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of units

8.1 In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

8.2 In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

Art. 9. Board of managers

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»). The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 10. Powers of the board of managers

10.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10.3 The manager(s) undertake(s) to exercise all of its or their rights as manager(s) of the Company in compliance with any letter of undertaking which may have been, or may be, entered into by the Company and/or by the manager(s).

10.4 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

10.5 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents, including recommendation and management of investments made by the Company.

10.6 The manager, or in case of plurality of managers, any two members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

10.7 In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

10.8 The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 11. Meetings and decisions of the board of managers

11.1 The board of managers may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

11.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

11.3 The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers.

11.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the prior convening notice. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

11.5 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

11.6 A manager may be represented by another member of the board of managers at a meeting of the board of managers.

11.7 One or more managers may participate in a meeting by means of video-conference, conference call, or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting and authorise the manager to vote by video or by telephone.

11.8 The minutes of the board of managers are signed by all the members of the board of managers having participated in the meeting or by the Chairman only.

11.9 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 12. Liability of the managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Unitholders' decisions

Art. 13. Unitholders' meetings and decisions

13.1 The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed and the commitments of the unitholders may be increased only with the unanimous consent of all the unitholders.

13.4 The holding of general meetings shall not be compulsory where the number of unitholders does not exceed twenty-five. In such case, each unitholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.5 General meetings of unitholders may be convened by the board of managers or if requested by unitholders representing 50% or more of the Company's issued unit capital.

13.6 Such convened general meetings of unitholders may be held at such places in the Grand Duchy of Luxembourg and times as may be specified in the respective notices of meeting.

13.7 If all unitholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of unitholders may take place without prior notice of meeting.

13.8 Unitholders may be represented at a unitholders meeting by another person, who need not be a unitholder.

Art. 14. Date and time of meeting

The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on last Friday of March, at 11.30 a.m., and for the first time in 2006.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. Financial year

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Adoption of financial statements

16.1 At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution rights

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

17.2 The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation

18.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

18.2 A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 19. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2005.

Subscription - Payment

All the 250 (two hundred and fifty) units representing the entire capital have been entirely subscribed by GSC EUROPEAN MEZZANINE OFFSHORE PARALLEL FUND II, LP prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for a period ending at the date of approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2005:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 84.993; and

b) Mr Johannes van Koeverden Brouwer, director, residing at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10.4 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le douzième jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GSC EUROPEAN MEZZANINE PARALLEL INVESTORS II, LP, une société constituée sous le droit de Delaware, ayant son siège social chez Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 et enregistrée au Delaware, sous le numéro 3951870;

ici représentée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Forme, Objet, Durée, Dénomination sociale, Siège social

Art. 1^{er}. Forme

Il est créé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»),

ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 3.2, 6.2, 8.1 et 13.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet

2.1 Les objets de la société sont (a) d'investir, d'acquérir, disposer et détenir par tous moyens, y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, dérivés de crédit, garanties ou autrement, des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts dans des limited partnerships, des intérêts dans des sociétés dont les associés ont une responsabilité limitée, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques), (b) d'engager la société dans toutes autres activités nécessaires, utiles, appropriées, accessoires de ce qui précède, et non incompatibles avec ce qui précède, et (c) et de fournir des gages, des garanties et des contrats d'indemnité, de toutes sortes, à des entités luxembourgeoises ou étrangères en garantie de ses propres obligations ou de celles de toutes autres personnes.

2.2 La Société peut également:

(a) emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser les objets tels que décrits dans l'article 2.1;

(b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les articles 2.1 et 2.2 (a);

(c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec l'objet mentionné sous les articles 2.1, 2.2 (a) et (b);

(d) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des opérations d'échange sur devises étrangères ou taux d'intérêts et tous autres transactions sur des produits dérivés en relation avec l'objet mentionné sous les articles 2.1, 2.2 (a), (b) et (c).

2.3 Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

2.4 La Société ne bénéficie pas de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 4. Dénomination sociale

La Société a comme dénomination GSC EUROPEAN MEZZANINE LUXEMBOURG VI, S.à r.l.

Art. 5. Siège social

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure n'a pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

5.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

5.6 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social

6.1 Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

6.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des Statuts.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Parts sociales

7.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

7.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Gérance

Art. 9. Conseil de gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

10.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10.3 Le(s) gérant(s) s'engage(nt) à exercer ses (leurs) pouvoirs comme gérant(s) de la Société conformément aux termes de toute lettre d'engagement qui est ou pourrait être signée par la Société et/ou le(s) gérant(s).

10.4 La société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

10.5 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, y compris des recommandations ou l'administration d'investissements faits par la Société.

10.6 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, deux membres du conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

10.7 En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

10.8 Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 11. Réunions et décisions du conseil de gérance

11.1 Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres (le «Président»). Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

11.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

11.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

11.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Le procès-verbal sera signé par tous les gérants présents à la réunion.

11.5 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple.

11.6 Un gérant peut être représenté par un autre gérant à une réunion du conseil de gérance.

11.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par vidéo conférence, conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion et habilite le gérant à prendre part au vote via vidéo ou téléphone.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par tous les membres y ayant participé ou par le seul Président.

11.9 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 13. Assemblées et décisions des associés

13.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La nationalité de la Société peut être modifiée et les engagements des associés être augmentés seulement avec l'accord unanime de tous les associés.

13.4 La tenue d'assemblée générale ne sera pas obligatoire si la Société compte moins de vingt-cinq associés. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte exact des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit.

13.5 Des assemblées générales peuvent être convoquées par le conseil de gérance, ou à la demande d'associés représentant plus de 50% du capital social.

13.6 De telles assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux au Grand-Duché de Luxembourg et dates indiquées dans les convocations.

13.7 Si tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut avoir lieu sans convocation préalable.

13.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales par d'autres personnes qui ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 14. Date et lieu d'assemblée

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de mars à 11.30 heures, et pour la première fois en 2006.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Adoption des comptes

16.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Répartition des bénéfices

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

17.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation

18.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

18.2 Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par GSC EUROPEAN MEZZANINE OFFSHORE PARALLEL FUND II, LP, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période se terminant à la date d'approbation des comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2005:

a) TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 84.993 et

b) M. Johannes van Koeverden Brouwer, administrateur, résidant 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Conformément à l'article 10.4 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2005, vol. 25CS, fol. 31, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

J. Elvinger.

(079708.3/211/425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2005.

A.P.S., ALPHA PERSONNEL SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 210, route de Burange.

R. C. Luxembourg B 83.681.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} août 2005

Sont présents:

- Monsieur Michel Lenoire, administrateur-délégué, Président du conseil d'administration;

- Madame Marilyne Lenoire, administrateur, secrétaire du conseil d'administration;

- Monsieur Alain Neisius, administrateur, membre du conseil d'administration;

Les administrateurs de la société APS S.A. se sont réunis en conseil d'administration en date des présentes.

Le président expose et le conseil d'administration constate que:

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion, tous les administrateurs étant présents ou représentés, il a été fait abstraction des convocations d'usage;

Le conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

- Démettre Monsieur Eric Berard de sa qualité de Directeur Technique;

- Nommer en son remplacement Monsieur Bernard Stomp en qualité de Directeur Technique avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large.

Après en avoir délibéré et conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts,

1. Le conseil décide, à l'unanimité, de démettre Monsieur Eric Berard de sa fonction de Directeur Technique.

2. Le conseil décide à l'unanimité de nommer en son remplacement Monsieur Bernard Stomp en qualité de Directeur Technique et de délégué à la gestion journalière de l'agence de formation APS S.A. et décide que la co-signature de Monsieur Bernard Stomp est exigée pour tous engagements dans son domaine spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les administrateurs présents.

M. Lenoire / M. Lenoire / A. Neisius

Le président / Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH07003. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078398.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2005.
